

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant une demande
d'emplacement, au Palais des Beaux-Arts
pour remiser une Voiture d'ambulance
de la Croix-Rouge

N° 3380

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24326

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 11 Juillet 1892.

Urgent

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 3320

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, comme
suite à votre lettre du 12 de ce mois, que j'ai
autorisé M. le Docteur Robinet, Président de
l'ambulance de Bruxelles de la Croix rouge de
Belgique, à remettre une voiture d'ambulance
dans les locaux du Palais des Beaux-Arts.

Le Comité intéressé est averti que la mesure
est provisoire et révocable aussitôt que les
circonstances l'exigeront.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma con-
sidération distinguée.

Le Ministre,

J. Buvet

A la Commission directrice des Musées royaux de
peinture et de sculpture.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3380

3380.

Bruxelles 12 juillet 1872

A Monsieur le Ministre
de l'Intérieur & de l'In-
struction publique
Bruxelles

Monsieur le Ministre
Je vous fais connaître
à l'inst. de votre dé-
pêche du 2 C^e (datée
des B. A. n° 24328)
que rien ne s'oppose
à votre avis à ce qu'il
y ait ^{une} suite favora-
ble à la demande de M^{le}

Docteur Rhinet, Pré-
sident de l'ambulance
de Bruxelles de la Croix
Rouge de Belgique,
aux fins de pouvoir
remiser une voiture
d'ambulance dans
les locaux du Palais
des Beaux-Arts

Verille
L. Président
Le Secrétaire E. Jetté
PSH

Il reste entendu que la
mesure dont il s'agit aura
un caractère provisoire et
sera révoquée dès que les
circonstances l'exigeront

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
—
ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24328

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

7
—
ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 2 juillet 1892.

Urgent

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3380

Messieurs,

M. le Docteur Robinet, président de l'ambulance de Bruxelles de la Croix Rouge de Belgique, demande de pouvoir remettre une voiture d'ambulance dans les locaux du Palais des beaux-arts.

Je suis désireux, en regard au but poursuivi par la Société, d'accueillir cette demande et je vous prie de bien vouloir l'examiner dans le sens d'une décision favorable.

Après, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. Buisson

A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture, à Bruxelles.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 24328.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-
tration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 7 décembre 1891.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3380

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, que, en
suite des conclusions de votre lettre du 30 novembre 1891
N^o 3380, le comité de la section d'ambulance du
bataillon des chasseurs éclairés de la garde civique de
Bruxelles, est autorisé à disposer, pour y abriter
sa voiture et son matériel d'ambulance, du local
au rez de chaussée du palais qui sert habituellement
à l'emballage et au déballage des œuvres d'art
envoyées aux expositions internationales.

Le comité intéressé est averti que la mesure
est provisoire et révoquée aussitôt que les circonstances
l'exigeront.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma cordiale
salutation distinguée.

Le Ministre,

J. B. Kuylen

À la Commission Directrice
des musées royaux de peinture
et de sculpture.

Bruxelles 30 9^h 91

A Monsieur le Ministre
de l'Intérieur & de
l'Instruction publique
Bruxelles

En réponse à votre
épêche du 10 de ce
mois, (Admⁿ de
B. A. N° 24328)
Nous avons l'honneur
de vous faire connaître
que la Commission
disposée à consentir
volontiers à ce
qu'un emplacement

Sont réservés pour
le Palais des Beaux
Arts ~~pour~~ y
renvoyer la Voiture
d'ambulance &
les accessoires,
appartenant au
bataillon des
Chasseurs éclairés
de Bruxelles.

On pourrait
choisir, à la fin,
le local ~~du~~ ^{de}
situé au rez-de
Chaussée du dit

Cet emplacement est, du reste,
le seul qui conviendrait à cette
destination.

Palais et qui
est habituellement
à l'emballage &
au déballeage des
œuvres ^{d'art} destinées
aux Expositions
internationales. #

Il ^{devra} ~~devoir~~ être
entendu, Monsieur
le Ministre, que
la mesure dont
il s'agit aura
un caractère
provisoire, & sera
révocable aussitôt

que les circonstances
l'exigeront

Veuillez

~~P-la Cui~~

Le Président
Le Secrétaire
H. J. F.

3380.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR

ET DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION

des

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 2432 P.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 10 novembre 1891.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3380

Messieurs,

M. Leurs, commandant du bataillon des chasseurs éclaireurs de Brunelles, et M. Van Oden, médecin du dit bataillon, directeur de la section d'ambulance de la Croix rouge créée récemment au sein de ce corps, demandent de pouvoir disposer, dans les souterrains du Palais des Beaux-arts, derrière le corps de garde des pompiers, d'un emplacement d'environ vingt-cinq mètres carrés, au vue d'y remettre leur voiture d'ambulance avec les accessoires.

Le but poursuivi par la section d'ambulance étant éminemment patriotique et humanitaire; d'autre part, les organisateurs et l'association de la Croix rouge n'ayant pas de ressources ^{suffisantes} pour acquiescer ou louer le local nécessaire à l'installation dont il s'agit, je serais disposé à accueillir cette demande.

Je vous saurais gré de vouloir bien me faire connaître si votre commission ne verrait pas d'inconvénient à ce que l'emplacement demandé soit concédé.

Agrezy, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. B. B.

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat.